

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 032-213204118-20250324-D_20250305-DE

Séance du 24 mars 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Thierry GARROS

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	5	5
		Pour : 5
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme ADREY Nathalie, Mme CLEMENTE Stéphanie, M. FLOURETTE Jean-Marc, M. GARROS Thierry, M. SONILHAC Jacques

Procurations :**Etaient absent(s) :****Etaient excusé(s) :**

Mme BARBOT Hélène, M. DUROU Nicolas

Date de la convocation
17 mars 2025

Date d'affichage
17 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme ADREY Nathalie

31 mars 2025
et publication du
31 mars 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal de Sansan,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 28 332,01

Recettes : 28 332,01

Fonctionnement

Dépenses : 323 980,45

Recettes : 323 980,45

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 28 332,01 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 28 332,01 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 323 980,45 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 323 980,45 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SANSAN

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire, Jacques SONILHAC

[Signature]